CSAL-FS

Compte rendu Formation Spécialisée du 15 10 2026

ORDRE DU JOUR :

- Droit d'alerte des agents du SIE (pour information)
- Examen du DUERP / PAP 2026 (vote)
- Finalisation du budget FS 2026 (vote)
- Examen des fiches RSST (information)
- Bilan accidents du travail 2026 (Information)
- Point sur les signalements 2026 (information)
- Questions diverses

En ouverture de séance, Madame Pernot, présente en visioconférence, présente son nouvel adjoint, Monsieur Vixege.

Elle remercie Monsieur Espinat, inspecteur santé et sécurité au travail (ISST), qui a annoncé son départ à la retraite. Son remplacement est en cours.

Elle annonce également l'arrivée d'un médecin pour le département à compter du 1er décembre 2026 (Docteur Andrieux).

POINT 1 – DROIT D'ALERTE DES AGENTS DU SIE

Madame Pernot revient sur les circonstances ayant conduit les agents du SIE à exercer leur droit d'alerte, notamment les difficultés d'effectifs et la multiplication des arrêts maladie. Elle présente les mesures envisagées pour répondre à cette situation.

Concernant les effectifs, plusieurs renforts sont annoncés :

- Maintien de l'équipe de renfort sur Agen jusqu'à la fin de l'année ;
- Présence d'un auxiliaire pendant trois mois ;
- Recrutement d'un contractuel pour une durée de trois ans et d'un agent PACTE, avec une arrivée prévue en décembre 2026 ;
- Affectation d'un contrôleur stagiaire en avril 2027.

Concernant l'organisation des missions, les e-contacts et les appels téléphoniques sont transférés depuis le 8 octobre au centre de contact professionnel de Parthenay. Cette décision s'appuie notamment sur le constat que les professionnels privilégient l'utilisation de la messagerie sécurisée.

Par ailleurs, une expérimentation est mise en place jusqu'au 31 décembre 2026 : la suppression de l'accueil physique sur rendez-vous dans les sites de Villeneuve-sur-Lot et de Marmande.

Madame Pernot indique qu'elle disposera, d'ici la fin de l'année, d'une vision plus précise de la volumétrie et de l'efficacité de l'appui apporté par le centre de contact professionnel.

Monsieur Jouve présente ensuite une restitution de l'Espace de Discussion au Travail (EDT) du 22 septembre. Les échanges ont notamment porté sur :

- La surcharge de travail ;

- La répartition des tâches ;
- Le renforcement des liens entre collègues ;
- L'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants.

La réunion consacrée aux résultats de l'Observatoire interne a également abordé l'amélioration des conditions d'exercice des missions et des méthodes de décision.
Madame Pernot souligne par ailleurs le manque de qualité de certaines prestations des cabinets comptables et souhaite organiser des réunions avec les experts-comptables.

Position des représentants du personnel

Les représentants du personnel, dont ceux de la CGT, dénoncent une nouvelle fois l'insuffisance des effectifs au regard des missions confiées aux services, notamment au regard du nouveau référentiel des emplois.

Madame Pernot indique que ce référentiel est mal compris, tant par les agents que par les organisations syndicales. Elle précise que les enveloppes d'emplois sont déterminées en fonction des missions et qu'elles connaissent une baisse au niveau de l'interrégion. Elle rappelle néanmoins avoir maintenu l'enveloppe d'emplois du SIE.

Elle reconnaît également les difficultés rencontrées par deux collègues en souffrance dans leurs relations avec leur encadrement, ainsi que la situation de plusieurs agents en arrêt maladie de longue durée qui n'ont toujours pas été remplacés.

La Direction sollicite l'avis des organisations syndicales sur les mesures présentées. Pour autant, la CGT considère que les propositions doivent avant tout être soumises aux agents du SIE eux-mêmes, qui sont les premiers concernés et doivent pouvoir se prononcer sur leur pertinence.

Les représentants du personnel demandent par ailleurs qu'une visite des membres de la Formation Spécialisée soit organisée au sein du SIE du Lot-et-Garonne, dès que possible début 2027, afin de pouvoir échanger directement avec les agents sur leurs conditions de travail.

POINT 2 – EXAMEN DU DUERP / PAP 2026

DUERP – Document unique d'évaluation des risques professionnels

Monsieur Caminel, assistant de prévention, reprend le document de travail issu du groupe de travail du 2 juillet 2026.

Il y ajoute notamment les difficultés liées aux exercices incendie au sein de la cité administrative, ainsi qu'à la transmission des informations de sécurité aux nouveaux arrivants.

Les représentants de la CGT constatent que près des deux tiers des expressions recensées concernent les risques psychosociaux (RPS). Pourtant, aucune réponse concrète et suffisamment adaptée n'est apportée à ces difficultés, ce qui alimente le mécontentement des agents.

La multiplication des dispositifs de dialogue (Observatoire interne, Espace de Discussion au Travail, DUERP) suscite désormais un sentiment de lassitude. Pour de nombreux agents, ces démarches donnent l'impression de ne servir à rien, dans la mesure où les constats sont régulièrement renouvelés sans entraîner de changements significatifs.

Les agents ont le sentiment de ne pas être entendus et de ne pas voir leurs difficultés prises en compte. Les mesures proposées ne produisent pas les effets attendus.

Madame Pernot relève néanmoins une amélioration de l'efficience dans le fonctionnement des services, à la suite des observations de l'Observatoire interne. Elle estime également que la répartition des charges de travail doit être améliorée.

Concernant les résultats de satisfaction du service des Ressources humaines, qui ne sont pas jugés excellents, celui-ci prévoit de se rendre dans les différents centres des Finances publiques du département afin d'échanger avec les agents.

Vote sur le DUERP : Pour : Solidaires Abstention : CGT

Explication de vote de la CGT : les risques psychosociaux restent particulièrement présents et ne font toujours pas l'objet de réponses concrètes. Les causes profondes des difficultés ne sont pas traitées.

PAP – Plan annuel de prévention

Les problématiques de surcharge et de complexité du travail ressortent une nouvelle fois des échanges, particulièrement au sein des services de Direction.

Les collègues du service Budget-Logistique font notamment état d'un manque de considération et de respect dans l'exercice de leurs fonctions.

La CGT formule plusieurs observations :

- Les risques psychosociaux sont, une nouvelle fois, largement relégués au second plan par la DDFIP. Cette situation, qui se répète d'année en année, démontre les limites de l'exercice lorsque les causes réelles des difficultés ne sont pas prises en charge.
- Face aux surcharges de travail, la solution préconisée consiste essentiellement à demander à l'encadrement de prioriser les tâches. Concrètement, cela revient à demander aux agents de délaisser certaines missions pour en privilégier d'autres. Cette situation génère une perte de sens au travail et une dégradation de la conscience professionnelle : une problématique qui relève davantage du brown-out que du burn-out.
- Les formations proposées comme réponse aux difficultés rencontrées constituent des solutions temporaires, qui ne permettent pas de traiter les problèmes structurels.

Plusieurs exemples illustrent ces difficultés persistantes.
La recrudescence des incivilités à l'accueil du SIP départemental demeure notamment sans réponse satisfaisante.

Autre sujet d'inquiétude : la disparition programmée du paiement par chèque en 2027, alors même que les affiches destinées à informer les usagers n'ont pas été diffusées sur le site d'Agen.
Les collègues chargés du recouvrement risquent donc de devoir faire face à des difficultés supplémentaires dans les mois à venir.

Vote sur le PAP : Pour : Solidaires Abstention : CGT
Explication de vote de la CGT : les risques psychosociaux persistent et les réponses apportées ne permettent toujours pas d'en traiter les causes. Si aucune amélioration significative n'est constatée l'année prochaine, la CGT votera contre.

POINT 3 – FINALISATION DU BUDGET DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2026

Monsieur Caminel présente les dernières dépenses à engager afin de clôturer le budget 2026.
Les organisations syndicales refusent notamment l'achat d'un casque de réalité virtuelle, dont le coût est jugé trop élevé au regard des besoins des agents.
Les représentants du personnel préconisent plutôt d'utiliser le solde budgétaire, estimé à environ 2 000 €, pour constituer un stock de matériel ergonomique et de petit équipement : souris, repose-poignets, repose-pieds, etc.
Il est également précisé que, si de nouveaux besoins d'aménagement de poste apparaissent, Monsieur C pourra consulter les membres de la Formation Spécialisée par courriel.
Le budget consacré aux formations est, quant à lui, entièrement consommé.

Vote Pour : CGT et Solidaires.

POINT 4 – EXAMEN DES FICHES RSST

Le signalement relatif au droit d'alerte des agents du SIE ayant déjà été abordé au cours de la séance, aucun autre élément particulier n'est développé.
Il est toutefois rappelé à la Direction qu'il convient de modifier le destinataire des fiches de signalement, celles-ci étant encore adressées à Madame Romagnoli.

POINT 5 – BILAN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL 2026

Un point est effectué sur les agents concernés par des accidents du travail.
Plusieurs dossiers sont toujours en attente de décision.

POINT 6 – POINT SUR LES SIGNALEMENTS 2026

Les représentants du personnel interviennent au sujet des signalements anonymes, dont l'exploitation et l'identification sur l'application Signalfip restent particulièrement difficiles.

La CGT fait également part de ses préoccupations concernant les signalements répétés d'incivilités au sein des accueils des SIP.
Face à cette situation, deux demandes sont formulées :

- Renforcer la présence d'un vigile pendant les périodes de campagne, au cours desquelles les tensions et les incivilités sont particulièrement nombreuses.
- Modifier la période de présence du service civique, en privilégiant une période de mars à novembre afin de couvrir les deux campagnes, plutôt que le dispositif actuel de janvier à août.

POINT 7 – QUESTIONS DIVERSES

Réforme du PCE

Interrogée sur l'avenir du PCE, Madame Pernot indique qu'aucun agent ne s'est porté volontaire pour rejoindre le SIE.
Le périmètre des missions transférées au SIE doit être défini afin de permettre l'ouverture de postes vacants, à hauteur de deux emplois de catégorie A et d'un emploi de catégorie B.
Un CSA sera organisé en 2027 afin d'examiner le transfert des emplois.

Les représentants du personnel rappellent le caractère anxiogène de cette situation pour les agents concernés.

Vélo connecté de Marmande

La CGT interroge la Direction sur les problèmes de connexion Wifi rencontrés avec le vélo connecté de Marmande.
Madame Pernot indique que la connexion devrait prochainement être opérationnelle, tout en rappelant que l'objectif principal de l'équipement reste de pédaler.

Disparition du paiement par chèque

La CGT interroge la Direction sur les conséquences, dans le département, de la suppression du paiement par chèque.
L'interdiction concernera les professionnels.
La question de la réinternalisation des opérations d'encaissement est également soulevée. Cette solution ne semble pas envisageable, notamment en raison de la fermeture du centre d'encaissement de Rennes.
La possibilité d'un retour à la compensation par la Banque de France est évoquée, sans réponse définitive à ce stade.

Poste de BCR et affectation des contrôleurs stagiaires

La CGT demande des précisions sur le dégel du poste de BCR pour les vœux des contrôleurs stagiaires.
La Direction indique qu'aucun agent de catégorie B n'aurait été lésé.
En revanche, aucune réponse n'est apportée concernant le dégel du poste après son gel intervenu au mois de juillet. Le dossier relève toujours des services RH.

Arrivée de nouveaux services dans le département

Madame Pernot annonce l'arrivée d'agents des Centres d'information et d'orientation (CIO) sur les sites de Marmande et de Villeneuve-sur-Lot en 2027.
Par ailleurs, le tribunal de proximité doit s'installer à Villeneuve-sur-Lot. Une enveloppe de 150 000 € est prévue pour l'aménagement des locaux.

Accompagnement des victimes et risques psychosociaux

Olivier Batzli signale la mise en place d'un partenariat avec l'association France Victimes concernant l'accompagnement des agents confrontés à des situations difficiles et les risques psychosociaux.
Une communication à destination des chefs de service devra être réalisée afin de faire connaître ce dispositif.

Les élus CGT en CSAL Formation Spécialisée ayant participé :
Patrice MARTIN – Jean-François DUCOS Expert : Michel RABILLARD

Email: cgt.ddfip47@dgfip.finances.gouv.fr
Site internet: http://www.financespubliques.cgt.fr/47/
Et sur Facebook : http://www.facebook.com/CGT.Finances.Publiques.47/

Ne reste pas seul : *Adhère à la CGT !*

Nom prénom : ……

Adresse administrative : ……

Grade : …… Echelon/Indice : ……

Mel : …… Temps partiel : ……

Date:…… Signature,

A renvoyer à : Case CGT DDFIP AGEN